PRIX Indianocéanie
édition JEUNESSE

FAQ

Cette FAQ répond aux principales questions que peuvent se poser les élèves, les enseignants et les établissements avant et pendant leur participation au concours.

Constitution des groupes

1. **Peut-on constituer un groupe avec des élèves de plusieurs établissements ?**

Non. Un groupe doit être constitué d'élèves issus du même établissement scolaire.

2. **Les élèves doivent-ils être de la même classe ?**

Non. Les élèves d'un même groupe peuvent être issus de classes différentes, à condition de respecter les critères et autres conditions de participation au concours.

3. **Combien d'élèves peuvent composer un groupe ?**

Un groupe peut être composé de 3 à 5 élèves.

4. **Un élève peut-il participer à plusieurs groupes ?**

Non. Chaque élève ne peut participer qu'à un seul groupe.

5. **Un groupe peut-il soumettre plusieurs histoires ?**

Non. Chaque groupe ne peut soumettre qu'une seule histoire.

6. **Un groupe peut-il être constitué après la date limite d'inscription ?**

Oui, sous réserve que l'inscription du groupe soit effectuée dans un délai de 02 semaines après la date de révélation du thème, afin de garantir aux participants des conditions de travail équitables et un temps suffisant pour réaliser leur conte.

7. **Un élève peut-il rejoindre un groupe après le début du concours ?**

Oui, sous réserve de ne pas dépasser le nombre maximal d'élèves autorisé par groupe. Cette intégration doit intervenir au plus tard 03 semaines après la date de révélation du thème.

8. **Que se passe-t-il si un élève quitte le groupe en cours de concours ?**

Le départ d'un élève ne remet pas en cause la participation du groupe. Le groupe peut poursuivre son travail avec les élèves restants.

9. **Que se passe-t-il si un élève change d'établissement en cours de concours ?**

Le changement d'établissement doit être signalé au référent et à l'organisation du concours. Les modalités de maintien ou non de la participation de l'élève seront déterminées en fonction de la situation et de la possibilité d'une participation à distance.

10. **Un élève qui a déjà remporté le Prix Indianocéanie Jeunesse peut-il participer ?**

Non. Conformément au règlement, les auteurs déjà désignés lauréats du Prix Indianocéanie Jeunesse ne peuvent pas participer aux éditions suivantes.

11. Peut-on constituer son groupe avant de connaître le thème ?

Oui. C'est même le principe de cette édition. La première étape du concours consiste à constituer les groupes et à les inscrire. Le thème du concours sera révélé dans un second temps, à une date annoncée par les organisateurs.

Tous les élèves inscrits découvriront alors le thème et pourront commencer à concevoir et écrire leur conte.

12. Peut-on choisir le sujet de son conte avant la révélation du thème ?

Non. Le thème sera révélé par les organisateurs à la date prévue. En revanche, les élèves peuvent commencer à réfléchir à leur organisation et à leur manière de travailler ensemble.

Le référent

13. Qui peut être référent ?

Le référent doit être un enseignant de l'établissement fréquenté par les élèves.

14. Je suis enseignant, mais je n'enseigne pas le français. Puis-je être référent ?

Oui. Le référent ne doit pas nécessairement enseigner le français. Son rôle est avant tout d'accompagner les élèves dans leur participation au concours et de faciliter l'organisation du travail du groupe.

15. Quel est le rôle du référent ?

Le référent accompagne le groupe tout au long du concours. Il peut notamment :

- organiser les sessions de travail
- aider les élèves à structurer leur travail
- attirer leur attention sur d'éventuelles erreurs, incohérences ou contradictions
- vérifier que le groupe respecte les consignes et le calendrier
- encourager les élèves à développer leur propre réflexion et leur créativité

Le référent n'écrit pas le conte à la place des élèves. Le travail doit rester celui du groupe.

16. Un référent peut-il encadrer plusieurs groupes ?

Oui, à condition de pouvoir assurer un accompagnement équitable et impartial de chacun des groupes.

17. Un seul référent est-il obligatoire ?

Chaque groupe doit avoir un référent identifié.

Il est recommandé au référent d'organiser une courte réunion avec les élèves avant leur inscription afin de présenter le concours, ses règles et les modalités de travail, et de s'assurer que chacun comprend l'engagement demandé.

18. Que se passe-t-il si le référent ne peut plus assurer son rôle en cours de concours ?

L'établissement et/ou le référent concerné doit prendre les dispositions nécessaires afin qu'un nouveau référent soit désigné et que l'accompagnement du groupe puisse se poursuivre dans de bonnes conditions.

Le contenu du conte

19. Quand le thème du concours sera-t-il révélé ?

Le thème sera révélé le 08 février 2027 après la phase de constitution et d'inscription des groupes. La révélation du thème marquera le début de la phase d'écriture.

20. Le conte doit-il être illustré ?

Les élèves écrivent uniquement le conte et les illustrations sont réalisées ensuite dans le cadre de la production du conte lauréat. Le groupe lauréat sera impliqué dans les choix d'illustration.

21. Peut-on utiliser des mots issus des langues locales (créole, malagasy, shikomori, etc.) ?

Oui. L'utilisation de mots, expressions ou termes issus des langues locales est encouragée lorsqu'elle contribue à l'ancrage culturel du conte.

Il est toutefois recommandé de donner leur signification ou de les expliquer dans le texte, afin que le lecteur puisse comprendre leur sens.

22. Le conte doit-il être écrit à la première personne ?

Le conte peut être écrit à la première personne (« je », « nous ») ou à la troisième personne (« il », « elle », « ils »), selon les choix narratifs des élèves.

Rédaction, orthographe et qualité du texte

23. Les fautes d'orthographe sont-elles éliminatoires ?

Non. Quelques erreurs ne sont pas éliminatoires. Toutefois, le texte doit rester compréhensible et suffisamment soigné.

L'objectif n'est pas d'exiger un texte parfait, mais de valoriser la qualité du récit, sa créativité, sa cohérence et son intérêt culturel.

24. Le référent peut-il corriger les fautes du conte ?

Le référent peut attirer l'attention des élèves sur les erreurs et les aider à les corriger. En revanche, il ne doit pas réécrire le texte à leur place.

Le conte doit rester la production des élèves.

25. Peut-on utiliser l'intelligence artificielle pour écrire le conte ?

Non. Le conte doit être une création originale des élèves. L'IA ne peut pas se substituer au travail d'écriture, de réflexion et de création du groupe.

Toutefois, sont autorisées les outils collaboratifs permettant de faciliter l'organisation du travail de groupe (exple : Google docs, Canva, etc.)

Soumission et conditions

26. Dans quel format faudra-il envoyer le conte ?

Le conte doit être transmis via le formulaire de participation au format PDF. Le groupe d'élève doit garder une version Word.

27. Pourquoi les parents doivent-ils signer une autorisation ?

L'autorisation parentale permet notamment de recueillir l'accord des représentants légaux pour la participation du mineur au concours et, le cas échéant, pour l'utilisation de son nom, de son image ou de productions réalisées dans le cadre du concours.

Cette autorisation permet également de protéger les droits des élèves et de garantir que leur participation se fait dans un cadre clair et sécurisé.

28. En quelle classe doit être scolarisé un participant?

Sont éligibles les élèves scolarisés de la 6e à la 3e, Grade 7 à Grade 10 à Maurice, S1 à S4 aux Seychelles.

29. Le conte doit-il rester confidentiel pendant le concours ?

Oui. Le conte doit rester confidentiel pendant toute la durée du concours, jusqu'à la date de publication ou d'annonce prévue par les organisateurs.

Les participants et les référents ne doivent donc pas publier ou diffuser le conte, en totalité ou en partie, sur les réseaux sociaux, les sites internet ou d'autres supports avant cette date.

Cette règle permet de garantir l'équité entre les participants et de préserver les conditions de sélection et de valorisation des œuvres.

30. Peut-on parler de son conte sur les réseaux sociaux ?

Oui, les participants peuvent parler de leur participation au concours avec le #PrixIndianocéanie et en mentionnant les partenaires conformément au Kit de communication, mais ils ne doivent pas publier le contenu du conte ni révéler des éléments susceptibles de compromettre la confidentialité de l'œuvre.